

(English and French only / únicamente en francés y en inglés / seulement en français et en anglais)

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

RÉPONSE DES PAYS DE L'AIRE DE RÉPARTITION DU LAMANTIN
D'AFRIQUE DE L'OUEST À L'ÉVALUATION PROVISOIRE DE LA PROPOSITION
D'AMENDEMENT COP16 PROP. 13 PAR LE SECRÉTARIAT

Le présent document est soumis par le Sénégal* en relation avec la proposition d'amendement CoP16 Prop. 13 sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trichechus senegalensis*).

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.